

**COMMUNE DE LADINHAC**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 DECEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni le Mardi 14 Décembre 2021 à 20h30 à la salle des fêtes de LADINHAC, dans le respect des gestes barrières, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 9 Décembre 2021.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Bruno GARROUSTE, Roland MAFFRE, André MAYADE et Marie-Ange SOUQUIERES.

**Etait excusé :** Yannick LAFON

**Etait représenté :** Hervé DELPUECH par Clément ROUET

**Secrétaire de séance :** Marie-Ange SOUQUIERES

Avant de débiter la séance, le Conseil Municipal observe une minute de silence en mémoire de M. Pierre BONNET, Maire de la Commune de 1995 à 2008, décédé le 24 Novembre 2021.

**I : Adoption du compte- rendu de la séance du 23 Novembre 2021 :**

**Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

**II : Personnel communal :**

- M. le Maire propose au Conseil la création d'un poste d'Adjoint technique contractuel. Celle-ci se traduit par la prorogation du contrat de Rémi PALLY, adjoint technique de la commune, pour une durée de trois ans (à hauteur de 24h/semaine), à compter du 26 janvier 2022.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la prorogation du contrat de Rémi PALLY pour une durée de trois ans.**

- M. le Maire propose également au Conseil la création d'un poste d'agent recenseur. Rémi PALLY effectuera le recensement sur son temps de travail.

M. le Maire propose au Conseil de lui verser une indemnité de 100€, pour couvrir les frais de déplacement et l'utilisation des moyens informatiques personnels.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la création d'un poste d'agent recenseur en la personne de Rémi PALLY, et accepte le versement d'une indemnité de 100€.**

### **III : Organisation du recensement de la population 2022 :**

M. le Maire informe le Conseil que le recensement de la population ladinhacoise, reporté l'an passé en raison de la situation sanitaire, aura lieu **entre le jeudi 20 janvier et le samedi 19 février 2022.**

Les 20 et 21 janvier prochains, Rémi PALLY, agent recenseur, remettra l'invitation au recensement à tous les habitants de la commune. M. le Maire et les conseillers municipaux demandent aux habitants de lui réserver le meilleur accueil.

Répondre par Internet est la manière la plus simple de se faire recenser. L'agent recenseur distribuera à tous les foyers ladinhacois la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site [Le-recensement-et-moi.fr](http://Le-recensement-et-moi.fr).

Les citoyens peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par Internet, l'agent recenseur leur distribuera les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis il conviendra d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

### **IV : Finances communales :**

- M. le Maire propose au Conseil la clôture du budget « lotissement »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la clôture du budget « lotissement » suite à la construction des derniers lots par Cantal Habitat.**

- Engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 (budget communal) :

M. le Maire demande au Conseil l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le montant budgétisé en 2021 pour les dépenses d'investissement était de 1 311 045.00€.

**1 311 045.00 X ¼ = 327 761.25€**

M. le Maire propose donc au Conseil de faire application de l'article L1612-1 du CGCT à hauteur de 327 761.25€.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur du quart du montant budgétisé en 2021, soit 327 761.25€.**

- Engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 (budget eau et assainissement) :

M. le Maire demande au Conseil l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le montant budgétisé en 2021 pour les dépenses d'investissement était de 249 503.00€

**249 503.00€ X ¼ = 62 375.75€**

M. le Maire propose donc au Conseil de faire application de l'article L1612-1 du CGCT à hauteur de 62 375.75€.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur du quart du montant budgétisé en 2021, soit 62 375.75€.**

- **Décision modificative :**

M. le Maire expose au Conseil une facture d'honoraires de l'entreprise Metafore, concernant l'avant-projet sommaire de la réhabilitation du presbytère. Cette facture s'élève à 3000 € et entraîne donc un virement de crédits :

<i>Compte 231/19</i>	<i>+ 3000€</i>
<i>Compte 231/22</i>	<i>- 3000€</i>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le règlement de la facture à Metafore pour un montant de 3000€, et approuve le virement de crédits.**

**QUESTIONS DIVERSES :**

✓ Afin de lutter le plus efficacement possible contre la pandémie de COVID 19, M. le Maire expose au Conseil un devis concernant l'achat de trois capteurs de CO2, pour un montant unitaire de 110.00€ HT, soit un montant total de 330.00€ HT.

Un capteur serait installé dans chaque classe, et un resterait mobile (pouvant être déplacé à la BCD ou dans la salle des TAP).

M. le Maire propose au Conseil la demande d'une aide auprès de la Préfecture du Cantal, la demande devant être effectuée avant le 31 Décembre 2021.

Cet achat entraîne le virement de crédits suivant :

<i>Compte 2188/000</i>	<i>+396.00 TTC</i>
<i>Compte 231/12</i>	<i>-396.00 TTC</i>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis concernant l'achat de trois capteurs de CO2, pour un montant total de 330 € HT, soit 396 € TTC, et approuve le virement de crédits.**

✓ M. le Maire informe le Conseil du lancement de la consultation pour le projet Multisports. La commission sera prochainement réunie pour étudier les offres transmises.

✓ M. BOUROUMEAU informe le Conseil que le projet de « restauration et maintien des territoires de chasse et des gîtes à chauves-souris » porté par la commune de Ladinhac fait partie des 42 projets de France lauréats de l'appel à projet « MobBiodiv'Restauration 2021 » conduit par l'OFB.

Un débat s'engage sur la nécessité de s'engager ou non sur ce type d'appel à projets qui, bien que bénéficiant d'un soutien non négligeable (en l'espèce 80 %) et interroge les riverains sur l'utilité de ces projets dans leur quotidien.

M. le Maire rappelle que la proposition de la Commune sur cet appel à projets a été votée à l'unanimité en septembre dernier et que dès lors nous devons respecter notre signature dans le fait de conduire à son terme ce projet puisqu'il bénéficie à présent des concours attendus. M. le Maire propose toutefois d'engager lors des prochains conseils un débat, à inscrire à l'ordre du jour, sur les orientations de la commune à prendre d'ici 2026 alors que, depuis le début de la mandature, la Commune s'est fortement engagée en faveur à la fois de la biodiversité mais aussi de la voirie communale et en centre-bourg ou de la redynamisation de la commune via la réhabilitation du commerce multiservices.

M. le Maire propose ainsi de lancer la consultation relative à cet appel à projets.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le lancement de la consultation relative au présent appel à projet.**

*Devant l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 22H15.*

#### AGENDA :

- ✓ **Jeudi 16 Décembre 2021 : Conseil Communautaire (en visio)**
- ✓ **Lundi 20 et Mardi 21 Décembre 2021 : Déménagement du petit mobilier de la cantine à la salle des fêtes**
- ✓ **Lundi 27 Décembre 2021 : Déménagement du gros mobilier de la cantine à la cuisine de la salle des fêtes**

*Le prochain Conseil Municipal aura lieu fin janvier 2022.*

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.